



Retard salaire et licenciement

Par **michton**, le **04/02/2008** à **14:02**

Bonjour,

Je travaille dans le bâtiment, et mon employeur a depuis quelques mois des difficultés à me verser, d'une part mon salaire en temps et en heure, et d'autre part l'intégralité de ce salaire. Il me parle d'une éventuelle fermeture de la société (SARL), et me demande de continuer les chantiers sans être capable de m'assurer les paiements dus et à venir. S'il n'est pas en mesure de verser les salaires à venir, ne doit-il pas faire un licenciement économique afin de me désengager? Ce dernier me demande une lettre de démission, car je refuse de travailler sans rémunération et je souhaite donc trouver un autre poste. Pourriez-vous, s'il vous plaît, m'indiquer les recours éventuels dans ma situation. D'avance, merci de votre aide.